



Maison bientôt saisie alors que les échéances sont payer

Par **manoue974**, le **27/07/2010** à **14:51**

Bonjour,

voilà j'aimerais savoir mes parents et moi même sommes dans l'inquiétude. Mon père en 1998 a eu un problème avec la justice (mon père était en moto et un homme soul en voiture a faillit lui rentrer dedans. La personne est sorti du véhicule et a voulu s'en prendre à mon père. Mon père lui a fait que le repousser avec son casque. La personne est tombé. un jugement a été prononcé et mon père a perdu, (normale la fille de l'homme est assistante d'un cabinet d'avocat et son fils travail dans un hopital) un dossier en béton a été monté. apparemment la personne serait devenu inapte a avoir des rapports sexuel depuis... enfin bon) donc mon père a du payer un millions et des poussières (de francs à l'époque). il lui reste maintenant à payer presque 200 000 €. le Fond de Garantie chargé de récupérer l'argent a souvent demandé d'augmenter les échéances, mon père a augmenté sans problème même si pour cela il devait diminuer sur les courses et autres. mais depuis peu, ils veulent le remboursement immédiat (mon père ne peut plus faire de prés vu son âge 51 ans). il était même près à donner tout son salaire par mois. Mais apparemment le Fond de Garantie, veut saisir notre maison. Mais la maison est au nom de ma mère et de mon père. sachant qu'a mon sens on est dans une totale injustice. j'ai pas envie de ma retrouver dans la rue. la question primordial est "mon père peut-il vendre à ma mère (qui n'a rien avoir dans l'affaire) sa part de la maison. pour pas qu'on saisisse la maison? avant que la maison soit hypothéquer?" (ma mère n'est pas marié avec mon père, et ni pacsé avec lui)....
S'IL VOUS PLAÎT REPONDEZ MOI....